



SEL des Vals du Dauphiné

CHARTRE DES BOURSES LOCALES D'ECHANGES

7^o révision - Novembre 2018

Ce document a été élaboré afin d'éviter que ne se reproduisent certains désagréments envers les adhérents et ceci malgré nous. Le respecter, c'est favoriser une bonne ambiance pour nos rencontres !

1 GENERALITES :

L'association organise 4 bourses d'échanges dans l'année ; 2 au printemps et 2 en automne-hiver. La troisième BLE, en octobre est, une année sur deux, soit une super BLE (dans un gymnase) soit une BLE INTERSEL (en gymnase ou salle polyvalente, ouverte aux SELs extérieurs)

2 PRINCIPES DE BASE :

1 - Les bourses locales d'échanges « BLE » sont ouvertes à tous les adhérents de notre association. La réservation de table est obligatoire pour les exposants, mais il n'est pas nécessaire de tenir une table pour assister et échanger aux bourses.

Les personnes non inscrites à notre association seront les bienvenues mais ne pourront échanger sauf s'il s'agit de sélistes extérieurs (voir avenant) Les personnes prenant leur adhésion payante sur place recevront un carnet d'échange provisoire leur permettant 5 échanges ; leur adhésion finale devra alors se faire dans le mois pour être validée.

2 - Chaque adhérent est invité à participer au repas en apportant un plat et une boisson à partager, sans oublier sa vaisselle et son couvert.

Si le nombre d'exposants inscrits est supérieur à la dizaine, mais en restant néanmoins trop faible, l'heure de fin du marché pourrait être modifiée afin d'écourter la manifestation. Par contre, si le nombre de participants est trop faible, le Conseil se réserve le droit d'annuler la manifestation (moins de 10 adhérents)

3 AVANT LA BOURSE :

Votre inscription est indispensable pour tenir un stand !

* Vous recevrez en retour un mail de confirmation. S'il ne reste plus de table disponible, il vous sera demandé d'en apporter une de chez vous (table pliante ou autre) ou de mettre vos affaires au sol.

* N'amenez-pas de très gros objets (type meuble, vélo ou gros électroménager) mais prenez-les en photo pour les exposer sur votre table.

*** N'OUBLIEZ-PAS VOTRE CARNET D'ECHANGES - IMPORTANT**

4 ARRIVEE A LA BOURSE :

* Présentez-vous à la personne chargée de la gestion des stands avant de prendre possession d'une place.

* Le marché commence à une heure indiquée sur l'invitation. Si vous avez du retard, prévenez-nous par portable au 06 32 20 95 27.

Sans nouvelle de vous à l'heure de l'ouverture, votre table pourra être affectée à un autre adhérent.

5 PENDANT LA BOURSE :

* Si des personnes extérieures se présentent au marché, vous êtes priés de les diriger vers un responsable sur place.

6 LES CONVIVIALITES :

1 Nous ne disposons pas de personnel de service ; la participation de chacun sera très appréciée lors des agapes. Pour tout ce qui concerne l'intendance et l'organisation des repas, veuillez-vous adresser aux responsables sur place. Nous vous demandons de ne pas vous servir seuls dans les caisses de l'intendance.

2 Si vous amenez votre conjoint ou un invité (merci de nous en informer avant) et qu'il souhaite participer à nos convivialités, il sera également soumis à cette charte (amener son repas, sa vaisselle...) Par contre, il ne pourra pas participer aux échanges

7 APRES LES FESTIVITES :

Si vous souhaitez laisser vos boissons ou desserts non ouverts à l'association, faites-le savoir aux personnes chargées de l'intendance. (Ce sera utilisé lors de nos prochaines manifestations) sinon, reprenez-les également avec vous.

* Participez au rangement et au nettoyage de la salle.

8 ET D'UNE MANIERE GENERALE :

Faites-nous connaître vos satisfactions, et vos suggestions d'amélioration.

Toute remarque sera la bienvenue ; ne la gardez-pas pour vous. Echangez ! L'avenir de nos échanges repose également sur vous !

Cette charte et son avenant ont été établis et validés par le conseil d'animation du SEL,
le 16 novembre 2018.



AVENANT A LA CHARTE DES BOURSES D'ECHANGES CONCERNANT LES

BOURSES D'ECHANGES INTERSEL

Pour participer à nos BLE, les membres des Sels extérieurs devront se soumettre aux conditions suivantes :

A ADHESION A UN SEL :

Le séliste extérieur devra justifier de son adhésion à un Sel extérieur pour participer à notre BLE. Ce justificatif peut être le carnet d'échanges, une carte de membre ou tout autre document attestant son adhésion à un Sel (qu'il pourra demander à son président). Le séliste en informera notre pilote par retour de mail lors de son inscription pour sa participation à notre INTERSEL, et ceci avant de se déplacer. Sans cela, il pourra se voir refuser l'accès aux échanges le jour venu.

B PARTICIPATION :

Afin de créer le lien nécessaire dans tous les Sels de France, le séliste extérieur se verra dans l'obligation de participer à notre repas partagé à 11h30 (§ 2/2)

Il sera aussi dans l'obligation de tenir un stand en apportant ses objets à échanger (§ 2/1) Une ou deux tables pourront lui être réservées à sa demande.

Il apportera son carnet d'échanges ou un document informatique attestant de son solde actuel si leur comptabilité est informatisée ainsi que le solde minimum à ne pas dépasser, autorisé par le règlement de son association; S'il n'a pas de carnet, il lui sera alors remis une feuille de richesse lui permettant d'échanger et reporter son solde sur sa comptabilité en rentrant chez lui.

C FIN DE BOURSE :

Avant son départ, il participera au rangement de sa ou ses tables et chaises et laissera son emplacement propre.

Avenant fait le 16 novembre 2018